

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de VERTUS – PLAINE
CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 SEPTEMBRE 2018

Conseillers en exercice 19
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 14/09/2018, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire en Mairie de Fère-Champenoise

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Sophie PARENT, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Edith POUCINEAU, Anne-Sophie DUBOIS, Gérard GORISSE, Violaine KEIME, Jennifer SINGEVIN, Céline BREGEON

Absents : André LESPRIT, Christophe CELLIER (excusé), Rémy LEPAGE, Paul REMY, Fabrice HERBIN

Pouvoir : Christophe CELLIER à Valérie MANCE

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

N° 2018/25-09/1
CONCOURS DU
RECEVEUR
MUNICIPAL
Indemnités

Vu l'article 97 de la loi n°82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité des 15 votants

DECIDE

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100%** par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Stéphane DUCHATEAU, receveur municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de **45, 73 euros**.

MÊME SÉANCE

N° 2018/25-09/2 TABLEAUX VERT ET JAUNE DE VOIRIES COMMUNALES Modification

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière qui précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du tableau vert (domaine public communal) et jaune (domaine privé communal) de voirie communale.

Ces modifications consistent en :

-ajout de la rue PIERRE CURIE au tableau vert de voirie communale qui avait été retiré par erreur

-transfert de la ruelle CHARBAUT (actuellement classé dans le tableau jaune) dans le tableau vert de voirie communale. En effet, cette ruelle est très fréquentée et notamment par les enfants puisqu'elle se situe à proximité directe de l'école primaire. Son classement dans le tableau vert est donc plus cohérent, de même que son entretien est indispensable

Suite à ces modifications, la longueur totale des voies communales publiques est de 27 644 mètres et la longueur totale des voies communales privées de 5 365 mètres.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité des 15 votants**,
APPROUVE l'ensemble des propositions ci-dessus

APPROUVE les nouveaux tableaux vert et jaune de la voirie communale, tel qu'annexés à la présente délibération et comprenant les données suivantes :

-voies communales publiques : longueur de 27 644 mètres

-voies communales privées : longueur de 5 365 mètres

Soit un total de voirie communale **de 33 009 mètres**

AUTORISE M. Le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces relatives à ces mise à jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MÊME SÉANCE

N° 2018/25-09/3
ACHAT
PARCELLES AD
783 AD 785 AD
789 ET AD 787

Vu le plan de division et le document de modification du parcellaire cadastral établis par le géomètre en août 2018,

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société ARP SIGNAL (SCI COURTEIX) s'est récemment installée dans la ruelle du Moulin à Fère-Champenoise pour son activité de fabrication de panneaux lumineux de signalisation.

Il a été constaté que sur les parcelles acquises par la SCI COURTEIX, se trouvent une partie du réseau d'eaux pluviales de la Commune.

Afin de permettre l'entretien de ce réseau, il est proposé au Conseil d'acquérir les parcelles abritant ce réseau d'eaux pluviales, à savoir les parcelles AD 783 (25m²), AD 785 (24m²), AD 789 (3m²) et AD 787 (29m²) à la SCI COURTEIX et à l'euro symbolique.

Vu l'accord de la SCI COURTEIX en date du 18 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, **à l'unanimité des 15 votants**,

ACCEPTE l'achat des parcelles AD 783, AD 785, AD 789 et AD 787 d'une superficie totale de 81m² à la SCI COURTEIX (ARP SIGNAL) **à l'euro symbolique**

PRECISE que l'ensemble des frais relatifs à cet achat (de toutes natures confondues) seront à la charge de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces acquisitions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Conseillers en exercice 19
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de FERE-CHAMPENOISE, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de FERE-CHAMPENOISE.
Mme LADAM Coralie, Directrice Générale des Services, assiste au Conseil
Municipal.
La séance est levée à 21h15

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Délibérations prises en séance :

N°2018/25-09/1 N°2018/25-09/2 N°2018/25-09/3

ETAT DE PRESENCE

Le Maire

Bruno LEGRAND

Le Maire Délégué

Olivier FELIX

Jérémy PETIT

Valérie MANCE

Remy LEPAGE (absent)

Sophie PARENT

Les Conseillers

Paul REMY (absent)

Chantal GONCALVES

André LESPRIT (absent)

Les Conseillers

**Christophe CELLIER (absent – excusé)
Pouvoir à Mme MANCE**

Bernadette EGOT

Gérard GORISSE

Patrick BRETON

Jennifer SINGEVIN

Céline BREGEON

Anne-Sophie DUBOIS

Edith POUCINEAU

Violaine KEIME

Fabrice HERBIN (absent)